

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mont Ste-Marie Inc.		Date d'inspection Le 07 janvier 2026
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc. préscolaire & après-classe		Numéro de permis 744015
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6		Numéro de téléphone (506) 735-9199
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 43	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	05 déc. 2025	07 janv. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Des programmations ont été planifiées et documentées pour le groupe des après-classes. Un courriel a été envoyé avec les copies des programmations.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	05 déc. 2025	10 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Un courriel a été envoyé avec le matériel extérieur qui a été ajouté.			

Commentaires généraux
Suivi fait par téléphone et courriel. Aucune visite sur place. Le ratio n'a donc pas été pris. Les lacunes ont été corrigées et des photos ont été envoyées par courriel. Les heures de développement professionnelles ont été complétées. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par  
Geneviève Abud  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 janvier 2026

Date

original signé par  
Stéphanie Boudreau  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"